

CONCOURS PUISAYE - FORTERRE CERAMIQUE 2012

Organisé par

Terres Est-Ouest

Le Manoir ; 89560 Lain - France

Tél. : 0386452774 ; Email : expolain@aol.com

Infos : www.euroceramique.com

PARTICIPANTS

Etudiants et amateurs de la céramique, sans limitation d'âge (les professionnels sont exclus),

Une seule catégorie : Usage - thème : « LA THÉIÈRE »

PIECE(S) REQUISE(S)

La théière doit être originale, inédite et présentée par son véritable créateur. Elle doit être "d'usage", fait pour l'usuel ! Sa taille ou volume doit rentrer dans la catégorie demandée (théière pour l'utilisation courante). Les techniques de décor à froid et émail synthétique sont exclues. Attention: Une seule théière sera admise (tout autre objet risque de faire annuler votre participation).

LE JURY

Le Jury est composé d'au moins trois céramistes professionnels et un étudiant ou amateur. Les visiteurs font aussi partie du jury, (des bulletins de vote seront à leur disposition). Les résultats seront sans appel et les candidats s'y soumettent par avance (aucune réclamation ne sera admise).

DEROULEMENT

Les œuvres, avec le nom et l'adresse de leurs auteurs seront exposées à Terres Est-Ouest du 7 juillet au 16 septembre. Inauguration, le samedi 7 juillet à 15 heures. La publication des résultats aura lieu fin septembre. Date limite de réception des pièces : 30 juin 2012. Les œuvres primées deviendront de plein droit la propriété de Terres Est-Ouest qui les remettra au fonds d'œuvres de sa collection, indépendamment de la valeur estimée. En aucun cas Terres Est-Ouest ne peut être tenu pour responsable pour casse, perte ou vol des pièces.

MODALITES

Les formulaires d'inscription sont disponibles et à demander à Terres Est-Ouest ; ils sont aussi disponibles par Internet (www.euroceramique.com). L'inscription est gratuite. Frais d'expédition et réexpédition : à la charge des participants; le retour doit être assuré au préalable (le même emballage sera utilisé); à défaut, les pièces seront considérées comme abandonnées. Le formulaire d'inscription doit accompagner l'envoi. Les pièces peuvent être aussi apportées et récupérées par les participants. Attention ! Chaque formulaire d'inscription doit être accompagné d'un C.V.

LES PARTENAIRES DU CONCOURS (ET DE LA CERAMIQUE)

- La Revue de la Céramique et du Verre
- La Céramique Moderne
- Solargil
- Magazine des Ateliers d' Art de France
- Ceradel Socor

PREMIER PRIX CATEGORIE USAGE

Stage d'une semaine à Terres Est-Ouest, logement inclus; abonnement pour deux ans à la *Céramique Moderne*; abonnement pour un an à la *Revue de la Céramique et du Verre*; *Terre Solargil* pour une valeur de 150 € ; 130 kilogrammes de Terre de *Ceradel Socor* ; possibilité d'exposer à ExpoLain 2013.

DEUXIEME PRIX CATEGORIE USAGE

Stage d'une semaine à Terres Est-Ouest, logement inclus; Abonnement pour un an à la *Revue de la Céramique et du Verre*, à la *Céramique Moderne* et au *Magazine des Ateliers d'Art de France*; *Terre Solargil* pour une valeur de 75 €; 70 kilogrammes de Terre de Ceradel Socor ; possibilité d'exposer à ExpoLain 2013.

-----Formulaire d'inscription ✕

CONCOURS PUISAYE - FORTERRE / CERAMIQUE 2010

Organisé par Terres Est-Ouest

Le Manoir, 89560 Lain - France

Prénom GUILLERMIN

Nom Marion

Date de naissance (pour les mineurs) 19.07.1988

Profession ou occupation Etudiante

Adresse 15 rue François Doche

C/Postal 74910 Ville SEYSEL

Pays France Tél 0450484557

Tél 0645883860 Email guillermin.marion@gmail.com

Réexpédition, timbres ci-inclus , vous allez récupérer votre pièce personnellement , vous la donnez

Attention : Chaque formulaire doit être accompagné d'un C.V. (liste chronologique des ateliers ou écoles où le participant a pratiqué et/ou étudié, périodes précises, adresses, noms des maîtres de stage, type d'apprentissage ; atelier actuel. Pour les autodidactes, lettre explicative. Des informations sur la pièce concourante (argile, cuisson, technique, description).

Je soussigné(e), Guillermin Marion
certifie avoir lu et accepté le présent règlement et sur l'honneur ne pas être céramiste ou potier de métier et ne pas être inscrit en telle qualité à la Chambre des Métiers, Maison des artistes, URSSAF et/ou autre organisme.

Date et signature :

16 juin 2012

